

LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

UES VEOLIA EAU SUD EST

Vous trouverez ci-dessous la reprise d'un tract concernant la **Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)**.



Nice, le 21 mars 2013

COMPTE-RENDU DE REUNION : DIALOGUE DE SOURDS ...

Ce matin, les Représentants du Personnel des 4 Organisations syndicales, ont été reçus par NCA en présence de la Direction de Veolia Eau (Philippe BOURDEAUX et Didier BRUNET).

L'unique objectif de cette réunion, initiée par Hervé PAUL, était la levée du préavis de grève déposé mardi et qui devait permettre le rassemblement pacifique des salariés lundi 25 mars à 11H00, pour afficher leur détermination à défendre l'avenir des 500 emplois.

Les échanges de ce matin ont mis en évidence les difficultés de compréhension entre les Représentants du Personnel et le monde politique. Nous avons dû réaffirmer une fois encore et assez lourdement nos revendications préalables à toutes formes de discussion :

- Garantir le maintien des emplois sur le bassin niçois des 500 salariés, au travers d'un accord cadre tripartite (Veolia Eau - NCA - Représentants du Personnel) ;
- Garantir les conditions de reprise des salariés transférés, par le maintien du statut, de tous les accords existants et de la rémunération annuelle globale.

Le déplacement de la rencontre avec Christian ESTROSI, prévue initialement le lundi 25 mars 2013 à 11H00, nous a été imposé à 16H30 dans un but évident de désamorcer notre mouvement, qui a d'ores et déjà désagréablement surpris la Métropole.

A la suite de la réunion d'aujourd'hui, la délégation propose à l'ensemble des salariés, toutes catégories confondues :

- Le déplacement du préavis de grève du 25 au 29 mars 2013, date du Conseil Métropolitain où Christian ESTROSI doit soumettre au vote le mode de gestion du service de l'eau ;
- Un rassemblement le 25 mars 2013 devant les locaux NCA à partir de 17H00, qui sera suivi d'une Assemblée Générale à l'issue de la réunion entre les Représentants du Personnel et ceux de NCA.

... TOUS ENSEMBLE :
FAISONS-NOUS COMPRENDRE !

UES VEOLIA EAU CENTRE OUEST

Les élections CE et DP auront bien lieu le 18 avril, alors que nous sommes en plein dans les négociations, au niveau national, sur les Instances Représentatives du Personnel et les moyens de fonctionnement de ces instances. D'ailleurs, l'ensemble des Organisations syndicales nationales l'a répété à maintes reprises ces dernières semaines : *«Il n'y aura pas de signature de l'accord IRP sans en avoir négocié les moyens»*.

Il fallait 3 signataires pour que le protocole d'accord pré-électoral d'Établissement soit validé et ainsi organiser les élections. La CFTD ne l'a pas signé... mais CGT, CFE-CGC et UNSA l'on fait.

Il faut tout de même savoir que les négociations se sont déroulées essentiellement avec la CFTD, la CFE/CGC, la CGT et FO... **l'UNSA étant l'invité surprise de dernière minute** : bien joué ! Sachant que CFTD et FO avaient annoncé qu'elles ne signeraient pas... **nous vous laissons seuls juges de l'opération.**

Cet accord prévoit rien moins que **la diminution de moitié du nombre de Délégués du Personnel !** Pour la proximité, on repassera... En effet, ce que les syndicats CGT, CFE-CGC et UNSA ont signé, c'est :

- ! 14 DP en moins sur le Centre Atlantique ;
- ! 12 DP en moins sur le Centre Loir-et-Cher ;
- ! 10 DP en moins sur le Centre Bretagne Ouest ;
- ! 8 DP en moins sur le Centre Haute Bretagne ;
- ! 8 DP en moins sur le Centre Beauce Anjou Maine.

L'accord ne prévoit en outre **aucun moyen de déplacement pour les futurs élus** qui devront, pour certains, faire deux heures de route pour se rendre à la réunion mensuelle au niveau du Centre. Et c'est encore pire pour ceux qui devront assurer leur mandat de proximité au quotidien... avec rien !

Comme prévu, les élections se feront au niveau de chaque Centre. Espérons que ce "**chèque en blanc**" ainsi donné à la **Direction Centre Ouest** n'aura pas trop de répercussions sur le fonctionnement des IRP...

... le 18 avril prochain,
ce sera aux salariés
d'en tenir compte !



Retraites complémentaires : la CFDT signe l'accord



Le Bureau national de la CFDT réuni le 21 mars a décidé, à l'unanimité, de ratifier le projet d'accord sur les régimes de retraite complémentaire des salariés du privé (Arrco et Agirc).

Cette signature, qui s'ajoute à celles de FO et de la CFTC, garantit la mise en œuvre des mesures négociées avec la partie patronale. *«La CFDT considère qu'il s'agit d'un accord nécessaire, qui donne une bouffée d'oxygène aux régimes en proie à des difficultés financières. Il consolide financièrement l'Arrco et l'Agirc, très malmenées par la crise économique»*, souligne le Bureau national.

Décidée en urgence pour faire face à la dégradation financière des régimes due à la crise, *«cette négociation a été très difficile, mais les Organisations syndicales et patronales ont su faire preuve de responsabilité, afin de pérenniser les régimes complémentaires»*, explique la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Véronique Descacq.

Les partenaires sociaux devaient en effet s'entendre sur des **mesures d'économie à court terme**. Durant toutes les séances de négociation, les discussions auront porté sur le **niveau des efforts à fournir et leur répartition** entre retraités, salariés et entreprises. L'accord fait donc figure de **compromis améliorant partiellement les comptes**.

Concrètement, les partenaires sociaux ont donc décidé de **partager les efforts entre les entreprises, les actifs et les retraités**. L'accord prévoit ainsi une **revalorisation des pensions inférieure à l'inflation** pendant trois ans. En 2013, les pensions Arrco seront relevées de l'inflation moins 0,75% (soit **0,8%** au 1^{er} avril) et celles de l'Agirc de l'inflation moins 1% (soit **0,5%**). Puis **augmentation des cotisations** des deux régimes, pour les Entreprises et les salariés : **+0,1%** en 2014 et à nouveau **+0,1%** en 2015. Le texte maintient toutefois les acquis de l'accord de 2011, en particulier la **stabilité du rendement pour les actifs** jusqu'en 2015 et le maintien, jusqu'en 2018, des **possibilités de départ sans décote avant 65 ans**.

Si cet accord donne du temps aux régimes, en repoussant de plusieurs années l'épuisement de leurs réserves financières, **ces mesures "conservatoires" ne règlent pas le problème du financement des régimes sur le long terme**. Des évolutions en profondeur de l'Arrco et de l'Agirc sont toujours nécessaires pour faire face à l'arrivée à la retraite de la génération du *baby-boom*.

Dans un avenir pas si lointain, d'autres décisions devront être prises, qui dépendront en partie des évolutions du régime général des retraites. Une réflexion devra alors être menée, en lien avec la **concertation sur le régime général** annoncée par le gouvernement.

Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.

